



À Saint-Éloy-les-Mines, le 28 juin 2018

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2018

Présents :

François BLANCHON (Charensat) ; Karine BOURNAT GONZALEZ (Neuf-Eglise) ; Michelle BOUSCAVERT (Saint-Eloy-les-Mines) ; Christian BREYNE (Vergheas) ; François BRUNET (Saint Maurice près de Pionsat) ; Jean-Claude CAZEAU (LA Cellette) ; Daniel CLUZEL (Gouttieres) ; Jacqueline DUBOISSET (Saint-Eloy-les-Mines) ; Laurent DUMAS (Saint-Maigner) ; Sylvain DURIN (Servant) ; Annelise DURON (Le Quartier) ; Bernard FAVIER (Saint-Priest-des-Champs) ; Jérôme GAUMET (Pionsat) ; Marc GIDEL (Espinasse) ; Michel GIRARD (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Gilles GOUYON (Saint-Priest-des-Champs) ; Christian JOUHET (Saint-Eloy-les-Mines) ; Jocelyne LELONG (Sauret-Besserve) ; Claire LEMPEREUR (Montaigut-en-Combraille) ; Nicole MAGNIER (La Crouzille) ; Daniel MAZUEL (Menat) ; Jean MICHEL (Lapeyrouse) ; Pierre MONTEIL (Saint-Eloy-les-Mines) ; Christiane MOUGEL (Pionsat) ; Roger OLLIER (Buxières-sous-Montaigut) ; Odette PEYRARD (Château-sur-Cher) ; Bernard PINGUET (Saint-Julien la Geneste) ; Michelle POMPILI (Saint-Eloy-les-Mines) ; Viviane RAVET (Saint-Hilaire de Pionsat) ; Pierrette RAY (Youx) ; Michel RIEU (Ayat-sur-Sioule) ; Alain ROBERT (Saint-Eloy-les-Mines) ; Didier SAVY (Youx) ; Marie-Thérèse SIKORA (Saint-Eloy-les-Mines) ; André VERGE (Biollet) ; André VERNADAT (Moureuille).

Absents ayant donné procuration :

Guy CHARTOIRE (Durmignat) procuration à Marie-Thérèse SIKORA ; Christopher DEMBIK (Saint-Eloy-les-Mines) procuration à Jacqueline DUBOISSET ; Bernard DUVERGER (Teilhet) procuration à Jérôme GAUMET ; Jean-Claude GAILLARD (Saint-Gervais-d'Auvergne) procuration à Michel GIRARD ; Annie MANSAT (Montaigut-en-Combraille) procuration à Michelle BOUSCAVERT ; Jean-Marc SAUTERAU (Montaigut-en-Combraille) procuration à Claire LEMPEREUR.

Excusés remplacés par le suppléant :

René POUMEROL (Saint-Julien la Geneste).

Excusés :

Marc BEAUMONT (Virlet) ; Eva BERNARD (Saint-Eloy-les-Mines) ; Serge BODEAU (Ars-les-Favets) ; Claude DEQUAIRE (Saint-Eloy-les-Mines) *arrivé à 18 h 20* ; Claude DUBOSCLARD (Bussières près Pionsat) ; Henri DUBREUIL (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Florence FUENTES (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Huguette GUERLING (Saint-Eloy-les-Mines) ; Laurence ORIOL (Roche d'Agoux) *arrivée à 18 h15* ; Bernard PENY (Pionsat) ; Jacques THOMAS (Sainte-Christine).

Secrétaire : Mme Bournat Gonzalez

Le Président, François BRUNET ouvre la séance en procédant à l'appel nominal.

ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du compte-rendu du conseil du 29 mai 2018

Le Président met aux voix le compte-rendu.

Adopté à l'unanimité

Application de l'article L 5211-10 du CGCT – décisions du
Président

Le Président donne connaissance au conseil communautaire de la décision qu'il a été appelé à prendre depuis la réunion du conseil communautaire du 29 mai 2018.

Elle concerne la mise à disposition de terrain à Saint Gervais d'Auvergne au profit du Sictom des Combrailles pour l'installation d'un composteur dans le cadre du dispositif « Organicité ».

Application de l'article L 5211-10 du CGCT – délibération de
Bureau

Le Président donne connaissance au conseil communautaire de la délibération prise par le bureau en séance du 22 mai 2018 concernant les adhésions 2018.

Les membres du bureau ont fait le choix d'adhérer à Initiative Riom Combrailles, Auvergne Rhône Alpes Entreprises (ex ARTDA), Avenir Santé Combrailles, ADIL, CAUE, ADCF et Trait d'Union.

Mme Pierrette Ray fait remarquer que l'AMF du Puy-de-Dôme n'a pas reçu le paiement de la cotisation 2018 de la communauté de communes ni la notification de non-adhésion.

Elle rappelle que pour les intercommunalités, l'AMF ne fait pas payer la part départementale.

L'AMF est la seule association avec l'ARF et l'ADF, reconnue d'utilité publique, qui sont autorisées à négocier avec le gouvernement et défendre les intercommunalités au niveau national.

Les autres associations sont des clubs.

Elle tient particulièrement à ce que la communauté de communes adhère à l'AMF.

Dans la mesure où la communauté de commune a adhéré l'an dernier, il n'est pas nécessaire de délibérer pour renouveler l'adhésion. La délibération s'avère nécessaire dans le cas de la non-adhésion.

Le Président explique qu'il s'agit seulement d'une partie des adhésions et demande l'avis des conseillers sur l'adhésion 2018.

Les conseillers communautaires sont majoritairement favorables à l'adhésion 2018 à l'AMF. Ils souhaiteraient, pour éviter des doublons, que l'adhésion à l'ADCF soit en parallèle si possible annulée.

Arrivée de Mme Oriol à 18 h 15

Arrivée de M. Dequaire à 18 h 20

01 – CLECT : changement d'un membre

Le Président rappelle que par délibération du 7 mars 2017, la composition de la CLECT avait été validée.

Mme Jocelyne Lelong explique qu'il convient de mettre à jour la liste des délégués pour la commune de Sauret Besserve suite à la démission de M. Jean-Gabriel ROYET et son remplacement par M. Serge Compte.

Le Président propose :

- De fixer la nouvelle composition de la commission comme suit :

COMMUNE	Titulaire CLECT	Suppléant CLECT
Ars-les-Favets	DURIN Alain	BOUGAREL Joël
Ayat-sur-Sioule	RIEU Michel	GIMENEZ Alain
Biollet	SABY David	VERGE André
Bussieres près Pionsat	ARNAUD Philippe	DUBOSCLARD Claude
Buxieres-sous-Montaigut	WROBEL Philippe	OLLIER Roger
Charensat	BLANCHON François	LENOBLE Danielle
Château-sur-Cher	PAYRARD Odette	DUBUIS Robert
Durmignat	CHARTOIRE Guy	LEDUC Jean-Claude
Espinasse	ROSSIGNOL Patricia	GIDEL Marc
Gouttières	CLUZEL Daniel	SEMONSUT Thierry
La Cellette	CAZEAU Jean-Claude	PECYNY Vincent
La Crouzille	MAGNIER Nicole	BARRAT Patrick
Lapeyrouse	VIRMONT Alain	LEITAO Martine
Le Quartier	DURON Annelyse	BONHEUR Joël
Menat	BUISSON Bruno	MAZUEL Daniel
Montaigut-en-Combrailles	LEMPEREUR Claire	SAUTERAU Jean Marc
Moureuille	RAULT Nicole	VERNADAT André
Neuf-Eglise	BOURNAT GONZALEZ Karine	CHANNEBOUX Olivier
Pionsat	GAUMET Jérôme	DEFAYE Elyane
Roche-d'Agoux	VIDALENC Daniel	MERCIER Philippe
Sainte-Christine	THOMAS Jacques	ROCHON Bernard
Saint-Eloy-les-Mines	JOUHET Christian	MONTEIL Pierre
Saint-Gervais-d'Auvergne	GIRARD Michel	GAUVIN Jean-Noël
Saint-Hilaire	RAVET Viviane	HERVE Véronique
Saint-Julien-la-Geneste	POUMEROL René	PINGUET Bernard
Saint-Maigner	DUMAS Laurent	LAMBERT Jacqueline
Saint-Maurice-près-Pionsat	BRUNET François	FAURE Lionel
Saint-Priest-des-Champs	FAVIER Bernard	GOUYON Gilles
Sauret-Besserve	LELONG Jocelyne	COMPTE Serge
Servant	CHAMPOMMIER Gilles	BOTTINI Gilles
Teilhet	CHARRAUD Daniel	DUVERGER Bernard
Vergheas	BREYNE Christian	LAGARDE Paul
Virlet	BEAUMONT Marc	JEDRZEJEWSKI Irène
Youx	DAFFIX RAY Pierrette	GRZYBOSKI Jean Jacques

Adopté à l'unanimité

02 – Subvention aux associations

Le Président présente les demandes de subventions formulées par les associations Centre Départemental des Musiques et Danse traditionnelle du Puy-de-Dôme – Les Brayauds, Comité d'Organisation du Concours Agricole de Pionsat (COCAP) et Comité d'Organisation des Manifestations Agricoles de Saint-Gervais-d'Auvergne (COMA) respectivement pour l'organisation du festival Comboros à Saint Gervais d'Auvergne, du concours charolais à Pionsat et du concours Herd Book Charolais à Saint-Gervais-d'Auvergne ; ces manifestations s'inscrivent tout à fait dans les compétences de la communauté de communes,

Propose :

- D'attribuer les subventions aux associations comme suit :

Compte	Bénéficiaire	Montant
6574	Centre Départemental des Musiques et Danse traditionnelle du Puy-de-Dôme – Les Brayauds	3 700.00
6574	Comité d'Organisation du Concours Agricole de Pionsat (COCAP)	3 000.00
6574	Comité d'Organisation des Manifestations Agricoles de Saint-Gervais-d'Auvergne (COMA)	1 360.00

M. Alain ROBERT rappelle que la subvention en faveur des Brayauds fait référence à l'année scolaire en cours. Cette subvention ne sera pas renouvelée.

Il rappelle également que ces montants de subvention étaient inscrits au budget, que la subvention au COMA correspond au remboursement des frais de locations de la Halle qui lui seront facturés.

M. Jean Michel fait remarquer que le concours agricole organisé par le COMA est une manifestation d'une grande ampleur. C'est le seul concours agricole du niveau national sur le Département du Puy-de-Dôme. Il pense qu'il faudrait leur donner 3 000 €.

M. Alain Robert répond que M. Jean-Claude Gaillard, président du COMA, était satisfait de cette proposition.

Le concours organisé à Pionsat n'aura pas lieu l'an prochain. Il se fait tous les 3 ans.

M. Jean MICHEL fait part d'une demande de subvention faite par la commune de Biollet pour la foire aux pommes de terre.

M. Alain Robert rappelle que compte tenu des contraintes budgétaires, la communauté de communes a fait le choix de ne pas financer ce type d'action (fête de la pomme de terre, foire aux choux...).

Adopté à l'unanimité

Travaux de restructuration de la médiathèque pour installer le siège de la communauté de communes

Le Président rappelle la note explicative et le plan joint au dossier du conseil concernant les travaux de restructuration de la médiathèque pour installer le siège de la communauté de communes.

Depuis des problèmes d'étanchéité de la toiture sont venus se greffer.

Il y a eu également des problèmes de fissures. Les experts sont passés et il s'agit d'un souci lié à un joint de dilatation.

Concernant le problème d'étanchéité, il précise être en attente du passage de l'Apave pour réaliser une expertise afin de connaître l'ampleur des travaux à réaliser.

M. Alain Robert explique que l'entreprise qui a fait les travaux d'étanchéité a déposé le bilan et que les travaux initiaux n'avaient pas été faits dans les règles de l'art.

Mme Pierrette Ray demande s'il ne serait pas plus urgent de commencer par les travaux de la toiture. Mme Jocelyne Lelong répond qu'elle est de cet avis et trouve que les élus ont été mis devant le fait accompli.

Le Président précise qu'il a demandé un rendez-vous avec la sous-préfecture pour discuter des financements et de leur répartition entre les travaux initiaux et ceux prévus pour l'étanchéité, le problème d'étanchéité étant apparu après que les demandes de financement de la tranche 1 aient été déposées.

Mme Marie-Thérèse SIKORA intervient et explique qu'elle a bien étudié le dossier.

Elle est très satisfaite que l'extension se fasse à St Eloy, néanmoins elle déplore les points suivants :

- Politiquement le projet est présenté aujourd'hui comme ficelé. Elle regrette le manque de réflexion approfondie et de débat en conseil communautaire entre ce projet et la possibilité d'installation à La Vernade.
- Techniquement, il est proposé d'agrandir avant de réparer et de sécuriser l'existant. C'est faire les choses à l'envers selon elle. Il aurait été préférable d'avoir une vision globale basée sur une expertise technique et architecturale du bâtiment.
- Budgétairement, il est contreproductif de basculer de l'argent de l'opération réparation de la médiathèque sur l'opération extension du siège de l'EPCI car il s'agit du même bâtiment. Elle craint un manque de crédits pour l'ensemble des travaux.
- Le CTDD était initialement fléché sur St Eloy et Pionsat ; il est réorienté sur un seul projet. Qui en a décidé ?
- Il faut également selon elle un plan de financement global des travaux toutes tranches confondues.
- L'accord de principe par le Département au titre du CTDD, pour la partie rénovation, semble peu probable car le Département est en année blanche.
- Quelles sont les modalités d'attribution de la DGD 2019 (taux, appel à projets...) ?
- Elle rappelle qu'elle a délivré le permis de construire, mais que le terrain n'appartient pas à la communauté de communes. La commune de St Eloy fera la même délibération qu'en 2002 lors de la construction de la médiathèque.

Elle conclut par le fait de demander un vote global des travaux ou de l'ajourner afin de travailler les coûts, de finaliser les financements et de prendre la décision de l'autofinancement ou de l'emprunt.

Elle pense qu'on peut réaliser le projet dans sa globalité mais qu'il faut bien monter le dossier. Elle dit s'apercevoir que les travaux doivent débiter le mois prochain.

Mme Pierrette Ray confirme que cette année est une année blanche pour le CTDD mais les dossiers sont quand même pris. Les services techniques sont consultés. Après il y aura la position politique en fin d'année. Elle insiste sur le fait que le prochain CTDD ne prendra pas en compte les travaux concernant le siège des communautés de communes car il y a eu trop de dérives.

Elle en profite pour apporter une précision sur nos interrogations concernant un courrier reçu du Conseil Départemental au sujet du prochain CTDD (comptes administratifs et prospectives à fournir par les EPCI). Le Conseil Départemental ne fait pas dans l'ingérence, il est tout à fait normal en sa qualité de financeur que le Conseil Départemental dispose de la situation de chaque communauté de communes. Les comptes administratifs sont publics. Quant aux prospectives cela paraît logique car certaines communautés de communes ne réalisent pas les projets et bloquent l'argent alors que d'autres collectivités ont des projets prêts.

Mme Marie-Thérèse Sikora revient sur le financement et précise que le Département a accordé le financement pour la restructuration, l'extension et l'étanchéité de la toiture.

Le Président explique qu'il y avait seulement une partie de l'étanchéité de prévue mais pas sur la totalité du bâtiment.

Le Président informe les élus qu'il y avait eu une présentation en réunion de vice-présidents et de bureau et il souhaitait également en faire une en conseil communautaire.

M. Jean Michel indique que malgré tous ces problèmes de communication, il est très satisfait que l'on fasse une extension et que l'on ne construise pas, à priori, de nouveaux bâtiments ailleurs. C'est une sage décision.

Il partage l'approche de Mme Marie-Thérèse Sikora de la nécessité d'avoir une vision globale du dossier et demande si le montant des travaux d'étanchéité est connu.

M. Alain Robert dit qu'on ne l'a pas à ce jour.

M. Jean Michel revient sur le fait qu'il faut utiliser les bureaux existants et sur la nécessité d'agrandir le bâtiment. Il faut que les services soient réunis sur un même lieu, et donc ne se déplacent pas sur le site de la Vernade. De toute façon tout restera sur St Eloy.

Il propose de totaliser les travaux d'extension et d'étanchéité et demande quels sont les financements obtenus.

Le Président précise que pour :

- le financement pour la tranche 1 : la DETR et le CTDD sont accordés,
- le financement pour la tranche 2 : la DSIL et la DGD sont déposées,

M. Jean Michel rappelle qu'il n'y a pas qu'Apave qui peut vérifier l'étanchéité de la structure et qu'un autre cabinet pourra le faire s'il n'intervient pas rapidement. Pour le chiffrage de la tranche 2, l'architecte est compétent.

Mme Laurence Oriol souhaite un éclairage sur l'organisation et la mutualisation avec le CIAS mentionnées dans la notice explicative. Elle voudrait des précisions sur ce point et que l'organisation future soit définitive avant de lancer la restructuration.

Le Président explique que la mutualisation mentionnée dans la note résulte de la réflexion annoncée au moment de la fusion avec le cabinet SPQR. A ce jour rien de plus.

Le Président espère un rendez-vous avec le sous-préfet rapidement pour revoir les financements mobilisés.

Il précise aux élus qu'il souhaitait faire cette présentation en conseil suite à la demande des membres du bureau et leur demande s'ils souhaitent ajourner cette délibération.

M Alain Robert propose d'ajourner le dossier dans l'attente d'avoir d'autres éléments.

M. Bernard Favier rappelle qu'il souhaite une prospective financière.

Il est bien conscient, néanmoins, qu'il faut améliorer les conditions de travail des agents.

Mme Pierrette Ray demande si ce retard aura un impact sur le déroulement du chantier et avec les entreprises.

Le Président précise que rien n'est signé aujourd'hui avec les entreprises puisque l'autorisation de signer le marché doit être donnée par le conseil communautaire mais qu'il est vrai que les travaux devaient démarrer dans l'été car comme ils s'effectuent en site occupé, c'était la période la plus propice et celle qui gênait le moins les accueils de classe.

M. Alain Robert intervient pour dire qu'il avait évoqué la possibilité de l'utilisation d'une partie des bureaux de la Vernade et qu'il était important que le pôle économique soit sur le site de la Vernade pour épauler le monde de l'entreprise.

Le Président est tout à fait d'accord sur la nécessité de commercialiser la Vernade mais non sur le fait de séparer des pôles. Cela engendre des coûts en fonctionnement (serveur, réseau...) et n'est pas la décision initiale qui avait été choisie (pas de pôle à Pionsat...).

Mme Karine Bournat Gonzalez craint un manque à gagner si la communauté de communes s'installe dans les locaux de la Vernade.

LA DELIBERATIO EST AJOURNE

03 – Attribution de subvention aux entreprises dans le cadre du
fonds A 89

Le Président rappelle :

- la délibération du 7 mars 2017 approuvant les modalités d'intervention du Fonds A89 et le règlement intérieur de ce fonds, et autorisant le Président à signer la Convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour mettre en place ce Fonds A89,

- la convention signée en date du 15 juin 2017 pour la mise en œuvre des aides économiques dans le cadre de la loi NOTRe, liant la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy et la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

- la convention pour la mise en œuvre du Fonds A89 sur le périmètre du SMAD des Combrailles, signée le 28 mars 2017,

Le Président présente les quatre dossiers validés par le comité de programmation Leader en date du 27 avril 2018.

Ce fonds permet de mobiliser du leader et dans certains cas du FISAC.

Il est proposé d'accorder à chacune des entreprises une subvention. Le montant total de la subvention de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy pour ces quatre dossiers s'élève à 12 675 euros.

Le Président explique que peu de dossiers sont éligibles au Fisac et que le Leader intervient également en complément.

Adopté à unanimité

Sélection du bureau d'études pour la finalisation du projet de territoire de la communauté de communes du Pays de Saint Eloy et la réalisation du chiffrage des actions

M Jérôme Gaumet propose que ce sujet soit retiré de l'ordre du jour car les analyses des offres ne sont pas terminées.

Il revient ensuite sur le déroulé des ateliers thématiques. Ceux-ci se sont bien passés avec la participation d'une quinzaine de personnes à chaque atelier.

Il précise qu'une synthèse du travail de M. Béjaoui sera présentée en conseil communautaire le 5 juillet prochain.

M. Jérôme GAUMET rappelle également que la réunion du 5 juillet sera aussi l'occasion de mettre en lumière des projets communaux dont le rayonnement dépasse manifestement le champ communal.

Il fait un point sur les projets recensés à ce jour qui feront l'objet d'une présentation d'une dizaine de minutes maximum par les maires des communes concernées :

- St Priest avec la reconversion de la colonie de vacances,
- Charensat avec l'étang de Chancelade,
- St Julien pour le Moulin des Vestizons,
- St Maigner avec l'étang du Vert et un projet de logements dans les bois,
- Pionsat pour le château de Pionsat et le tourisme handicapé,
- Servant avec un aménagement du plan d'eau,
- St-Eloy-les-Mines pour le dossier revitalisation centre bourg et la MSAP,
- St-Gervais-d'Auvergne avec l'étang Philippe, l'observatoire de la ruralité, l'espace culturel et rural et le marché bio.

Il rappelle également qu'en bureau il avait été évoqué le petit patrimoine et les circuits de randonnées.

Si des projets ont été oubliés, il demande aux élus de les faire remonter.

M. Alain Robert signale qu'il est allé à une réunion organisée par la Région sur le défi des énergies et notamment l'hydrogène. Ce produit sera très important dans les années avenir car les besoins en électricité vont augmenter.

Il explique que la communauté de communes dispose d'un atout avec le parc photovoltaïque et l'eau qui sont les éléments permettant de produire de l'hydrogène. Il existe des défis auxquels on peut s'inscrire avec des financements possibles.

M. Jérôme Gaumet dit que l'hydrogène peut tout à fait s'inscrire dans les actions mais ce sera difficile d'être prêt pour le 5 juillet 2018.

M. Jean Michel insiste sur la nécessité d'avoir une vision globale de l'étude sur le territoire. Il faut s'interroger sur les besoins du territoire (et ne pas revenir sur des projets des communaux); comme l'environnement, les personnes âgées, le développement économique. Il pense que le développement et le maintien de la population sont indispensables au développement économique à l'implantation des entreprises.

M. Jérôme Gaumet répond qu'il s'agit bien de l'idée poursuivie dans le cadre de ce projet de territoire de définir une stratégie.

HABITAT

04 – Accord de subvention dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Mme Nicole MAGNIER présente les neuf dossiers de demande de subvention réceptionnés dans le cadre de la délibération de l'ancien EPCI du Pays de Saint Eloy en date du 8 décembre 2015 approuvant le programme Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de la délibération en date du 13 décembre 2016 approuvant le règlement d'attribution des aides accordées par la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy. Le processus continue de bien fonctionner.

Il est proposé d'accorder à chacun des propriétaires une subvention calculée en appliquant le taux de subvention prévu au règlement susvisé, au montant définitif HT des travaux. Le montant total de la subvention de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy pour ces quatre dossiers s'élève à 16 795 euros.

Elle fait une présentation des dossiers.

Mme Nicole Magnier précise que l'OPAH rencontre un réel succès. Devant la montée en charge du nombre de dossier, le Préfet propose un avenant apporté à la convention OPAH. Il faut voir si au sein de la communauté de communes on peut se le permettre.

Mme Nicole Magnier signale que la nouvelle convention sur toute la communauté de communes hors OPAH a été adoptée par le Département la semaine dernière. La signature officielle interviendra rapidement.

Une communication pour le nouveau dispositif sera faite dans les communes.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

05 – Participation au financement de la protection sociale complémentaire (prévoyance) des agents

Le Président après avoir rappelé aux conseillers :

- le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,
- l'avis favorable du comité technique en date du 12 juin 2018,
- que selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 susvisée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont incités à contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent,
- le souhait de la communauté de commune d'aider les agents qui auront souscrit, au titre de la prévoyance, un contrat ou adhéré à un règlement dont le caractère solidaire aura été préalablement vérifié au niveau national dans le cadre d'une procédure spécifique dite de « labellisation », par l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR),

Propose :

- De donner une participation financière de 5 € net /agent/mois aux agents ayant souscrit un contrat prévoyance « labellisé », étant précisé que ce montant minimum permet également d'engager une réflexion sur un contrat collectif « labellisé » permettant de proposer aux agents
 - o Des taux de cotisation attractifs
 - o De supprimer la date limite d'adhésion en raison de l'âge
 - o D'éviter des périodes de stages ou de carence
- Cette participation sera versée soit directement à l'agent concerné, soit via un organisme.

Le Président rappelle qu'il existait de telles pratiques dans certaines anciennes communautés de communes et les que des contrats collectifs existaient dans les Ehpad.
Ce sujet a été voté par le CIAS la semaine dernière.

Adopté à l'unanimité

06 – Modification du protocole d'organisation du temps de travail

Le Président après avoir :

- rappelé la délibération n°13 du 19 décembre 2017 adoptant le protocole d'organisation du temps de travail pour la Communauté de Communes du Pays de St Eloy,
- informé les membres du conseil de l'avis favorable du Comité Technique en date du 12 juin 2018 sur la modification du protocole d'accord sur l'organisation du temps de travail ci-dessous,
- expliqué la nécessité d'apporter certaines modifications au protocole en vigueur

Propose :

- de modifier l'article 7-1 du protocole
« Les jours fériés sont au nombre de 11 »
Par
« Les jours fériés chômés sont au nombre de 11 »

- de modifier l'article 8 du protocole

« Il est rappelé que la journée de solidarité a été incluse dans le temps de travail des agents (cf préambule : La durée de référence du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine 1600 heures + 7 heures de journée de solidarité = 1607 heures). Cette journée de solidarité sera donc prise en compte lors de la mise en œuvre des différents cycles de travail »

Par

« Il est rappelé que la journée de solidarité a été incluse dans le temps de travail des agents (cf préambule : La durée de référence du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine 1600 heures + 7 heures de journée de solidarité = 1607 heures). Cette journée de solidarité sera donc prise en compte lors de la mise en œuvre des différents cycles de travail

Pour les agents stagiaires/titulaires, la journée de solidarité est à effectuer dans le courant du mois de janvier de chaque année.

Pour les agents contractuels d'une durée d'au moins 3 mois, la journée de solidarité est à effectuer durant le 1er mois de travail de l'agent.

Pour les agents contractuels de plus d'un an, la journée de solidarité est à effectuer le 1er mois qui suit l'entrée dans la collectivité puis, tout comme les agents stagiaires/titulaires, dans le courant du mois de janvier de l'année suivante.

Il est bien entendu que si un agent a déjà effectué la journée de solidarité auprès d'un autre employeur pour l'année en cours (attestation à fournir), cette journée ne sera pas à faire. »

- de dire que ces modifications entreront en vigueur dès leur approbation.

Le Président explique qu'il s'agit de quelques petites modifications notamment concernant la journée solidarité pour préciser exactement et harmoniser au sein de la structure, les modalités de mise en œuvre de ce dispositif.

Tous les agents auront dû réaliser leur journée de solidarité sur le mois de janvier et les nouveaux arrivants le premier mois de leur arrivée s'ils ont des contrats de plus de 3 mois.

Adopté à l'unanimité

07 – Composition du comité technique

Le Président après avoir :

- rappelé les délibérations n°19 du conseil communautaire du 7 mars 2017 et n°2017-03-1 du conseil d'administration du CIAS du 28 mars 2017 portant création d'un Comité Technique (CT) et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) commun entre la Communauté de Communes du Pays de St Eloy et son CIAS,
- informé les membres du conseil de la consultation des organisations syndicales sur le protocole d'accord pré-électoral du 12 juin 2018.
- précisé que l'effectif apprécié au 1er janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 170 agents.

Propose :

- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 et un nombre égal de nombre de représentants suppléants,
- de maintenir le paritarisme numérique au comité technique en fixant un nombre de

représentants de l'établissement égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel (soit 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants pour le CIAS et 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants pour la Communauté de Communes). Ces représentants seront nommés par arrêté du Président, conformément à la législation en vigueur,

- de recueillir l'avis des représentants de l'établissement par le comité technique.

Le Président informe que de nouvelles élections professionnelles seront organisées le 6 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité

ENFANCE JEUNESSE

08 – Renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la CAF

Le Président après avoir rappelé :

- la signature des Contrats Enfance Jeunesse passés entre la Caisse d'Allocations Familiales du Puy de Dôme et la Communauté de communes Cœur de Combrailles le 31 décembre 2014, la Communauté de Communes de Pionsat le 3 décembre 2012 et la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy le 24 novembre 2014,
- l'avenant d'intégration de la Communauté de Communes de Pionsat au Contrat Enfance Jeunesse de Cœur de Combrailles en date du 31 décembre 2016,
- le bilan positif des précédent Contrats Enfance Jeunesse,
- la volonté communautaire de pérenniser les actions menées et de garantir la qualité de la démarche engagée dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

Propose :

- d'approuver le principe du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour 4 ans (du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021),
- de donner mandat au Président pour négocier le contenu du nouveau contrat.

Mme Jocelyne Lelong explique qu'il s'agit d'autoriser le président à négocier et signer le renouvellement du contrat pour 4 ans ; du 1^{er} janvier 2018 à 31 décembre 2021 avec la CAF. Elle rappelle que pour assurer cette mission il a été proposé que Mme Escuit épaulé Mme Berger Hecquet. Etant précisé qu'il n'y aura pas de nouvelle embauche.

M. Jean Michel demande si les financements de la CAF vont augmenter et engage vivement le Président à demander plus.

Ce point de vue est partagé par Mme Marie-Thérèse Sikora. Il ne faut surtout pas avoir de diminution et être très vigilant sur les financements car il y a de plus en plus d'enfants.

Mme Jocelyne Lelong précise qu'une réunion est prévue avec Mme Gendraux de la CAF très prochainement.

Adopté à l'unanimité

MOTIONS

ANEF :

M. Bernard Favier présente le projet de l'Association Nationale d'Entraide Féminine qui a répondu à un appel à projet pour installer une maison relais dans l'ancienne colonie de St Priest. Elle accueillera des personnes en difficulté avec le logement et l'emploi.

Le projet consiste en l'aménagement de 20 à 25 petits logements pour recevoir 1 personne ou un couple.

La Commune de St Priest proposera une mise à disposition des locaux voire une cession des locaux selon le souhait de l'ANEF.

Il demande au conseil d'apporter un soutien moral, il ne s'agit pas d'un soutien financier.

M. Jean Michel précise qu'il faut insister sur l'intérêt d'un tel projet qui est indispensable pour le secteur défavorisé des Combrailles.

Le projet de motion sera complété en ce sens.

Cf motion ci-annexée.

Adopté à l'unanimité

Commune de Charensat sur un problème de réseau

M. François Blanchon explique que la Commune de Charensat n'est pas du tout desservie en réseau Internet. Il a été convié à participer à une réunion avec les services de la sous-préfecture et Orange à ce sujet.

Suite à cette rencontre, la commune de Charensat devait être desservie dans les jours à venir MAIS le maire constate que rien n'a été fait.

Il précise que les secrétaires de mairie doivent se déplacer dans la commune du Montel pour télécharger des dossiers.

L'Ehpad ne bénéficie d'aucune desserte et le service de Télémédecine ne peut pas fonctionner.

Il a sollicité la population pour écrire directement au responsable d'Orange.

M. François Blanchon demande à la communauté de communes de le soutenir dans ce dossier.

Les élus sont favorables à cette motion.

Cf motion ci-annexée.

Adopté à l'unanimité

FIN DE SEANCE 19 h 20- LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE EST LEVE

Après la levée de séance, quelques points non délibératifs, sont évoqués :

QUESTIONS DIVERSES

Mme Pierrette Ray rappelle que l'AMF a lancé une enquête à l'attention des élues femmes. Elle dit que le Département du Puy-de-Dôme n'est pas exemplaire car il n'y a aucune présidente d'intercommunalité et seulement 77 femmes « maire ». Elle encourage les élues femmes à répondre à cette enquête.

Le Président informe l'assemblée qu'en février dernier, il a rencontré la Mutualité Française. Ils ont visité les Ehpad de St Gevais, de Menat et celui de Charensat.

La Mutualité Française s'est dite intéressée par la reprise éventuelle de ces Ehpad.

Les documents lui ont été transmis pour première analyse.

La Mutualité propose une nouvelle rencontre.

Le président y est favorable et souhaiterait savoir ce que la Mutualité Française est en mesure de proposer. Il souhaite néanmoins l'avis du conseil communautaire.

Les élus sont tous d'accord sur cette démarche.

Le Président informe parallèlement les élus que la commune de Charensat et le CCAS de Charensat ont adressé à la communauté de communes une délibération ayant pour objet une étude pour un éventuel rapprochement des Ehpad du territoire.

Mme Laurence Oriol a participé à une réunion lundi dernier organisée par le Club Cœur Santé.

Il organise deux actions par an. La prochaine a lieu début octobre à Pontgibaud. Ce sera une conférence sur les insuffisances cardiaques. Ce club souhaite avoir un état des lieux sur la présence des défibrillateurs.

Mme Oriol s'est engagée à fournir les éléments concernant la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy.

Elle demande donc aux élus de lui communiquer cette information.